

+ ÉNERGIE + AUTONOMIE

Avec l'aide financière
du Conseil général 47,
faites progresser
votre habitat.



www.cg47.fr

AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT















+ ADAPTATION

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

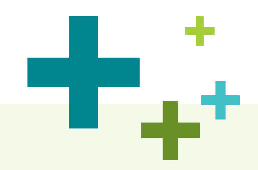
Propriétaires occupants ou usufruitiers de Lot-et-Garonne d'un logement de plus de 15 ans, n'ayant pas bénéficié d'aides de l'Anah au cours des 5 dernières années, hors secteur OPAH, et sous conditions de ressources.

POUR QUELS TRAVAUX ?

Travaux non commencés, réalisés par des professionnels du bâtiment, concernant l'adaptation à l'âge ou au handicap comme l'élargissement de portes d'entrée, la suppression de marches, la construction d'une rampe d'accès, la mise en place d'un monte-personnes, l'installation de barre d'appui, l'aménagement d'une douche à fond plat, l'adaptation de systèmes de commandes...

QUELLES AIDES ?

Des aides de l'Anah et du Conseil général de Lot-et-Garonne peuvent vous être apportées pour financer vos travaux, ainsi que des conseils personnalisés et gratuits pour vous accompagner dans votre projet.



Les aides + ADAPTATION et + RÉN

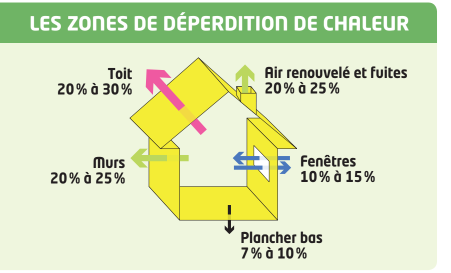
HABITER++
+ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Propriétaires occupants ou usufruitiers de Lot-et-Garonne d'un logement de plus de 15 ans, n'ayant pas bénéficié d'aides de l'Anah au cours des 5 dernières années, hors secteur OPAH, et sous conditions de ressources.

POUR QUELS TRAVAUX ?



Travaux non commencés, réalisés par des professionnels du bâtiment, destinés à l'amélioration de votre logement permettant un gain énergétique d'au moins 25 % tels que l'isolation thermique (toiture, planchers, murs, fenêtres et portes), la ventilation, l'installation de systèmes de chauffage performants, la mise en place d'énergies renouvelables...

QUELLES AIDES ?

Des aides de l'Anah, de l'État (Programme « Habiter Mieux ») et du Conseil général de Lot-et-Garonne peuvent vous être apportées pour financer vos travaux, ainsi que des conseils personnalisés et gratuits pour vous accompagner dans votre projet.

OVATION ÉNERGÉTIQUE sont cumulables.

Avec l'aide financière du Conseil général, **faites progresser votre logement.**

INTERVIEW

« Mandatée par le Conseil général, l'équipe de professionnels du Pact Habitat et Développement m'a accompagnée dans mes démarches et conseillée pour mobiliser le maximum d'aides financières. J'ai aussi pu choisir mes artisans et le calendrier des travaux. »

Lucie A. propriétaire.

Salles de bains





Isolation et menuiseries





Système de chauffage





SIMULATIONS

Exemple d'un projet d'adaptation de logement :

Nature des travaux :

- Aménagement de la salle de bain dont la transformation d'une baignoire en douche : 5 000 €
- Installation d'un monte-escalier : 8 000 €

Montant HT des travaux = 13 000 €

- Aide de l'Anah [1] : 7 500 €
- Prime du Conseil général : 1 200 €

Soit 8 700 € d'aides mobilisables, soit 67 % du montant HT des travaux
(Reste à charges = 4 300 €) [2]



Exemple d'un projet d'amélioration de la performance énergétique :

Nature des travaux entraînant un gain énergétique supérieur à 25 % :

- Isolation des combles : 3 000 €
- Changement du système de chauffage : 4 000 €
- Changements des menuiseries : 8 000 €
- Mise en place d'une ventilation simple flux : 700 €

Montant HT des travaux = 15 700 €

- Aide de l'Anah [1] : 7 850 €
- Prime « Habiter Mieux » : 3 500 €
- Prime du Conseil général : 1 200 €

Soit 12 550 € d'aides mobilisables, soit 80 % du montant HT des travaux
(Reste à charges = 3 150 €)

(1) Selon un plafond de ressources.
(2) Possibilité de mobiliser des aides complémentaires des caisses de retraites..

Le Pact Habitat et Développement 47 (Pact H&D 47) est à votre disposition gratuitement pour vous accompagner dans la définition et la réalisation de votre projet de travaux.

COMMENT BÉNÉFICIER DES SUBVENTIONS ?

1. **Contactez le Pact H&D 47** par téléphone, courriel, ou lors des permanences. (voir liste page 8).

2. **Vous êtes reçu(s)** pour un entretien personnalisé.

3. **Vous bénéficiez d'une assistance** gratuite et indépendante pour définir le projet le plus approprié à vos besoins et à vos moyens.

4. **Le Pact H&D 47 recueille** toutes les pièces administratives nécessaires pour monter le dossier de subvention.

5. **Le Pact H&D 47 effectue une visite-conseil** de votre logement, réalise les diagnostics techniques nécessaires (évaluation thermique, accessibilité, état de dégradation du bâti...) et analyse avec vous les devis réalisés par les entreprises de votre choix.





6. **Nous préparons ensemble** vos demandes de subventions et autres aides financières. Le Pact H&D 47 assure le suivi de vos dossiers et vous accompage tout au long de votre projet.

7. **Le Pact H&D 47 réalise une visite** de conformité des travaux, factures à l'appui.

8. **Le Pact H&D 47 formalise avec vous** la mise en règlement de vos subventions.

ATTENTION !
Ne pas commencer les travaux avant l'accord écrit des financeurs.



GRILLE DES AIDES

	Aides de l'Anah [1] / État	Aides du Conseil général
Travaux de rénovation thermique	**de 35 % à 50 %** d'un montant de travaux HT plafonné à 20 000 € (Anah) **+ Prime forfaire de 3 500 €** [2] (Aide de solidarité écologique du FART-Etat)	Prime de **1 200 € par logement rénové** (Le montant de la prime a une durée indéterminée)
Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie	**de 35 % à 50 %** d'un montant de travaux HT de 20 000 € (Anah)	Prime de **1 200 € par logement rénové**
Conditions :	• [1] Selon conditions de ressources. • [2] Si les travaux permettent un gain de 25 % sur votre consommation énergétique. (Le montant de la prime a une durée indéterminée). • Attribution pour la rénovation de logements de propriétaires occupants situés en dehors des périmètres d'OPAH de Pig (programmes d'intérêts généraux) territoriaux existants.	

PLAFONDS DE RESSOURCES

Les aides du Conseil général et de l'Anah sont accessibles aux propriétaires dont les niveaux de ressources sont inférieurs à certains plafonds.

Valeurs en euros applicables au 1er Juin 2013 (revenu fiscal de 2011 ou 2012).

Nombre de personnes composant le ménage	Plafond de ressources Propriétaire occupant très modeste	Plafond de ressources Propriétaire occupant modeste
1	14 173 €	18 170 €
2	20 278 €	26 573 €
3	24 930 €	31 957 €
4	29 123 €	37 336 €
5	33 335 €	42 736 €
Par personne supplémentaire	+ 4 200 €	+ 5 382 €

MOT DU PRÉSIDENT

« Au titre du Programme départemental de l'Habitat (PDH) 2012-2017, le Conseil général de Lot-et-Garonne lance un dispositif de requalification durable du parc privé sur l'ensemble du territoire départemental.

Ce dispositif permettra à la fois d'améliorer le confort des logements et d'atténuer la dégradation du bâti, mais également d'améliorer la situation économique des ménages. Il s'inscrit dans les priorités nationales du programme « Habiter Mieux » décliné par l'Anah, l'État, le Conseil général 47, les Caisses de retraites...

Le Conseil général de Lot-et-Garonne a pour ambition d'améliorer 600 logements de ménages en situation de précarité énergétique et d'adapter 150 logements de ménages en perte d'autonomie d'ici 2016. »

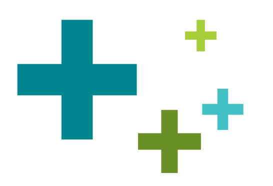
Pierre Camani
Président du Conseil général
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pour un accompagnement gratuit et personnalisé, contactez le Pact H&D 47

CONTACTS : (tous les jours de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h).

- Adresse : 3, place Armand-Fallières / 47 000 Agen
- Téléphone : 05 53 77 35 00
- Courriel : info@pact-hd47.com

Permanences sur rendez-vous (05 53 77 35 00)



- **CASTILLONNÈS**, Mairie (Place des Cornières)
- **DURAS**, Maison de Pays (14, boulevard Jean-Brisseau)
- **FUMEL**, Mairie (Place du Château)
- **MARMANDE**, Chambre de commerce (35, rue Léopold-Faye)
- **MÉZIN**, Communauté de communes (Route de Fources)
- **MIRAMONT**, Mairie (Place de l'Hôtel de Ville, Entrée C Porte 2)
- **NÉRAC**, Centre Hausmann (Place Aristide-Briand)
- **TONNEINS**, Centre social (rue Armand-Chabrier)
- **VILLENEUVE-SUR-LOT**, Pôle Urbanisme et Habitat (Place des Droits de l'Homme)
- **VILLERÉAL**, Communauté de communes (Boulevard Alphonse-de-Poitiers)
- **PRAYSSAS**, Communauté de communes (Place de l'Hôtel de ville)
- **CASTELMORON**, Communauté de communes (Avenue Camargue)